

NUMEROTATION DES VEHICULES POUR LA SAISON 2018

RAPPEL :

- Les numéros sont à la charge des concurrents
- Ils doivent respecter la réglementation générale des rallyes (article: 5, page 14) et la réglementation du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (article : 5.2, page 3)

Tous les concurrents gardent leurs numéros de la saison 2017 pour la saison 2018 à l'exception des cas ci –dessous :

- Les concurrents n'ayant pas participer aux épreuves en 2016 et/ ou en 2017 perdent le bénéfice de leur numéro, afin de ne pas bloquer les listes
- Les 10 premiers de chaque championnat 2017 auront **obligatoirement** un numéro attribué en fonction de leur position au classement final de 2017
- Les concurrents qui avaient un numéro de 1 à 10 la saison passée et qui ne figurent plus dans cette position au classement final 2017
- Sur demande, un changement de numéro pour être accordé dans la mesure du possible

Les confirmations et attributions de numéros se feront uniquement par courriel : verron.sebastien@sfr.fr

Bonne préparation de vos autos et à bientôt